



Communauté de Communes du

**Val de l'Oise**

*La Dynamique rurale*

## RAPPORT D'ACTIVITES

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

-ANNÉE 2021-



# SOMMAIRE

## Introduction

### PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ
  - Le territoire *page 4*
  - Le mode de collecte *pages 4-5*
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS
  - La collecte en porte-à-porte *pages 5-6*
  - La collecte en point d'apport volontaire *page 6*
  - La collecte en déchèteries *pages 7-8*
3. LA COMMUNICATION *pages 8-9*
4. LES RESSOURCES HUMAINES *page 9*

### PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PAP ET EN AV
  - Les ordures ménagères résiduelles en PAP *page 11*
  - La collecte sélective en PAP *pages 11-12-13-14*
  - La collecte du verre en AV *page 14*
  - La collecte en déchèteries *pages 15-16-17*
  - Bilan des déchets collectés en 2019 *page 17*

### PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE *page 19*
2. LES DÉPENSES DU SERVICE *page 19*
3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE *pages 19-20-21-22*

### ANNEXE

*BUDGET O.M. : COMPTE ADMINISTRATIF 2021*

# Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la collectivité à son conseil municipal en séance publique.

Ce document est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet [www.ccvo.fr](http://www.ccvo.fr)

# **PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE**

# 1. LE SERVICE PROPOSÉ

## 1.1 LE TERRITOIRE



### Champ d'application :

- > 32 communes
- > 16 277 habitants
- > 327,18 km<sup>2</sup>

## 1.2 LE MODE DE COLLECTE

TYPE DE DÉCHETS	MODE DE COLLECTE
Ordures Ménagères résiduelles	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Emballages recyclables et papiers graphiques	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Verre	Collecte en Apport Volontaire
Déchets des déchèteries	Réseau de 2 déchèteries intercommunales

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements artisanaux, commerciaux, industriels dès lors qu'ils répondent à la définition des ordures ménagères pouvant être traités sans sujétion particulière.

### La gestion des déchèteries :

Afin d'exercer pleinement la compétence « Traitement », le syndicat VALOR' AISNE a pris en charge, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

La C.C. du Val de l'Oise conserve en régie la gestion « haut de quai » :

- accueil et orientation des usagers,
- choix des flux acceptés,

- conditions d'accès (particuliers, professionnels, tarifs, horaires...),
- l'acheminement des bennes/contenants vers les exutoires de traitement.

## 2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

### 2.1 LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE



- Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée sur le territoire chaque semaine (C1) les mardi, mercredi et jeudi, en régie intercommunale.

Deux équipages composés chacun d'un chauffeur et de 2 ripeurs collectent les sacs « noirs » à l'aide de camions mono-compartmentés.

Ces déchets, ainsi que les refus liés aux opérations de tri, sont ensuite acheminés au centre de transfert d'URVILLERS avant d'être enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à FLAVIGNY-LE-GRAND exploitée par Edifinord.

#### Les tournées de collecte OMr

Jour de ramassage hebdomadaire des OMr (jours fériés compris)	Communes collectées
MARDI	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Mont d'Origny - Neuville - Origny Sainte Benoîte - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry les Mézières - Surfontaine - Villers le Sec
MERCREDI	Alaincourt - Berthenicourt - Châtillon/Oise - Mézières/Oise - Moÿ de l'Aisne - Regny - Ribemont - Sissy - Thenelles
JEUDI	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt Itancourt - Ly Fontaine - Remigny - Urvillers - Vendeuil

- La collecte sélective des emballages ménagers recyclables (et papiers graphiques) hors verre



Réalisée toutes les 2 semaines (C0,5), la collecte sélective des emballages recyclables mobilise les 2 équipes de collecte chaque lundi et vendredi à tour de rôle sur le territoire des communes adhérentes.

Déposés dans des sacs « jaunes » (disponibles gratuitement en mairies à raison de 16 sacs/an/habitant), les papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal sont dirigés ensuite vers le Centre de tri d'URVILLERS.

Suite à l'acceptation du dossier de candidature par CITEO, la CCVO participe à l'Extension des Consignes de Tri à compter de septembre 2021. Les pots, barquettes, films en plastique ainsi que les petits emballages métalliques sont à déposer désormais dans le sac jaune de tri sélectif.

Une fois triés et compactés en « balles », les déchets recyclables sont expédiés vers les entreprises de recyclage.

### Les tournées de collecte sélective

Jour de ramassage toutes les 2 semaines du sélectif (jours fériés compris)	Communes collectées
LUNDI (n° de semaine Pair)	Alaincourt - Berthenicourt - Itancourt - Mont d'Origny - Moÿ de l'Aisne - Neuville - Origny Sainte Benoîte
VENDREDI (n° de semaine Pair)	Regny - Ribemont - Thenelles
LUNDI (n° de semaine Impair)	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Châtillon/Oise - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Ly Fontaine - Mézières/Oise - Remigny - Sissy - Urvillers - Vendeuil
VENDREDI (n° de semaine Impair)	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry les Mézières - Surfontaine - Villers le Sec

## 2.2 LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre et des textiles sur le territoire intercommunal.

**-La collecte du verre en AV :** A partir de février 2021, les vidanges sont effectuées par la société MINERIS sur les 103 PAV. Les matériaux collectés sont acheminés ensuite vers la filière de recyclage O-I Manufacturing à REIMS. La communauté de communes perçoit un soutien financier à la tonne triée.

**-La collecte des textiles en AV :** Deux organismes réalisent la collecte des bornes à textiles installées sur le territoire à savoir LE RELAIS et ECOTEXTILE.



Déchets acceptés : textiles, linges, chaussures. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recycler.

Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.

## 2.3 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

### Localisation :

Les déchèteries de la Communauté de Communes du Val de l'Oise sont situées à **MÉZIÈRES/OISE** et **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE**.

### Ouverture des sites :

à **MÉZIÈRES/OISE** : les horaires d'ouverture sont établis du lundi au samedi de 9h à 19h sans interruption ainsi que le dimanche de 9h à 11h30. Un horaire spécifique est dédié aux artisans le matin dès 7h30.

à **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE** : les horaires d'ouverture sont définis selon 2 périodes :



**-Horaires Printemps-Eté :** Lundi 9h-12h / Mardi fermé / Mercredi 14h30-19h / Jeudi fermé / Vendredi 14h30-19h / Samedi 9h-13h

**-Horaires Automne-Hiver :** Lundi 9h-11h / Mardi fermé / Mercredi 13h-16h30 / Jeudi fermé / Vendredi 13h-16h30 / Samedi 9h-12h

### Accès aux déchèteries :

Seuls les habitants et professionnels résidant sur le territoire intercommunal sont autorisés à accéder gratuitement aux déchèteries intercommunales. Ils doivent pour cela présenter une carte d'accès nominative délivrée par la C.C. du Val de l'Oise.

Les entreprises situées hors du territoire intercommunal peuvent déposer des déchets à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE mais les prestations sont facturées :

- > véhicule V.L. : 30 € par passage
- > véhicule Fourgonnette - de 3<sup>T</sup>500 : 60 € par passage
- > véhicule Fourgonnette + de 3<sup>T</sup>500 : 90 € par passage

### Les déchets acceptés\* :

- |                           |                             |                           |
|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| -Déchets végétaux         | -Déchets Diffus Spécifiques | -Capsules Nespresso®      |
| -Encombrants              | -Amiante                    | -Huile alimentaire        |
| -Gravats                  | -Pneus                      | -Films radiographiques    |
| -Bois                     | -Textiles                   | -DASRI (déchets de soins) |
| -Mobilier                 | -Huile de vidange           |                           |
| -Ferrailles               | -Batteries                  |                           |
| -D3E (appareils ménagers) | -Lampes-néons               |                           |
| -Papiers-Cartons          | -Piles                      |                           |
| -Plâtre                   | -Cartouches d'impression    |                           |



*\*Certains déchets ne sont repris qu'à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE.*

Rappel :

La gestion de la partie « Haut de quai » est assurée directement par les services de la communauté de communes (gardiennage, orientation des usagers, plupart des rotations...).

Le syndicat VALOR’AISNE exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

Traitement des déchets :

A l’exception des encombrants qui sont enfouis, tous les matériaux ou produits apportés en déchèteries font l’objet soit de valorisation, soit de traitement prévenant les risques de pollution.

A titre d’exemple :

**GRAVATS** Ils sont réutilisés pour majeure partie par les services intercommunaux dans le cadre des travaux effectués dans les communes.

.....

**CARTONS** Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons. Les matériaux récupérés sont ainsi revalorisés.

.....

**BOIS** Ces déchets sont broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.

.....

**DÉCHETS VERTS** Ils sont dirigés vers un centre de compostage.

.....

**FERRAILLES** Les métaux ferreux sont broyés et recyclés.

.....

**D.D.S.** Ils sont collectés en déchèterie et traités par des sociétés conventionnées. Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

### 3. LA COMMUNICATION

Le service Déchets communique toute l’année sur le tri sélectif, la collecte et le traitement des déchets en s’adaptant aux différents publics.

#### ACCUEIL QUOTIDIEN À LA C.C. DU VAL DE L’OISE



C’est principalement au siège de la communauté de communes qu’ont lieu les échanges sur le suivi du service déchets, soit par rencontre directe, soit par téléphonie ou encore par échange de mails.

C’est un aspect important de la communication. Cet accueil représente la majorité des échanges entre le service déchets et les usagers.

Questions récurrentes : la collecte des déchets et le suivi de la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ces échanges permettent d'avoir un retour sur la prestation proposée, donc sur sa qualité. C'est aussi l'occasion d'initier le geste et les consignes de tri, pour la collecte comme en déchèterie, complété par la distribution de documents d'information.

## INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Ces interventions permettent aux plus jeunes de comprendre le geste de tri et de développer leur connaissance sur la collecte et le traitement des déchets.

Elles sont réalisées dans les écoles du territoire (prioritairement auprès des classes de CM1-CM2), sur demande de l'enseignant, du personnel encadrant ou proposition du service déchets.

Bien souvent, les interventions effectuées dans les écoles sont suivies de visites au Centre de tri d'URVILLERS. Les élèves prennent ainsi connaissance des opérations de tri avant l'acheminement des matériaux vers les usines de recyclage.



9

## DOCUMENTS D'INFORMATION

Plusieurs documents d'information sont mis à la disposition des usagers :

- calendrier de collecte des déchets et Mémotri,
- informations sur les services de déchèteries (lieux, horaires d'ouverture, déchets acceptés...),
- lettre jointe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021,
- mise en ligne d'articles sur le site Internet de la collectivité et celui de la déchèterie ([www.ccvo.fr](http://www.ccvo.fr) / [www.decheterie-ccvo.fr](http://www.decheterie-ccvo.fr)),
- envoi de guides de la déchèterie de Mézières/Oise et de cartes d'accès en déchèterie,
- ...

## 4. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2021, la Communauté de Communes du Val de l'Oise employait au service « Déchets Ménagers » :

- 1 agent administratif ;
- 15 agents techniques (11 agents titulaires, 2 agents contractuels permanents, 2 agents contractuels saisonniers).

Tous les agents œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité auprès des usagers du territoire intercommunal.

## **PARTIE B :**

# **LES INDICATEURS TECHNIQUES**

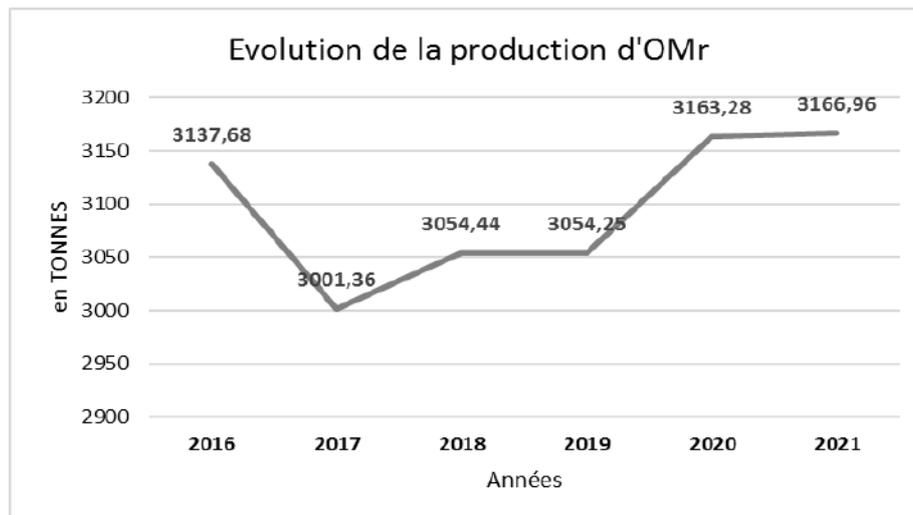
# 1. LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

## 1.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE

**Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels**

**3 166,96 T**

**194,60 kg/habitant**



11

### La quantité de déchets résiduels

Le ratio d'OMr de la C.C. du Val de l'Oise s'élève à 194,60 kg/habitant.

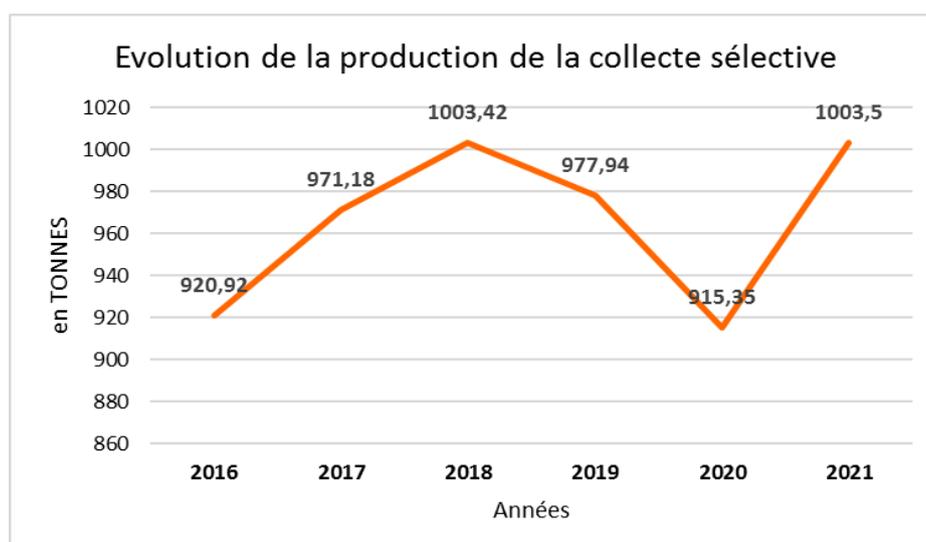
En 2021, 1258,03 T d'ordures ménagères résiduelles ont été valorisées énergétiquement sur les sites ECOVALOR à SAINT-SAULVE, SMIAA à MAUBEUGE et SMITOM à MONTHYON, soit 39,72%.

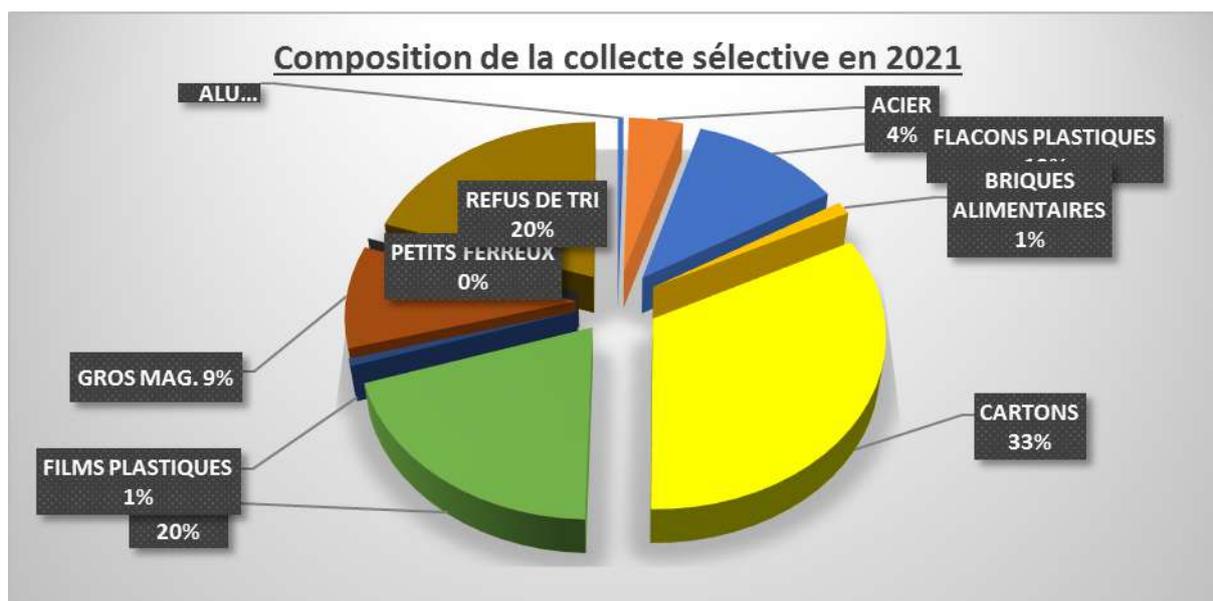
## 1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE

**Emballages ménagers recyclables et papiers graphiques**

**1 003,50 T**

**61,65 kg/habitant**





Les refus de tri

Les refus de tri issus de la collecte sélective se sont élevés à 192,85<sup>T</sup> en 2021 (soit 11,85 kg/habitant). Ils sont en progression de 24,12<sup>T</sup> par rapport à l'année 2020.

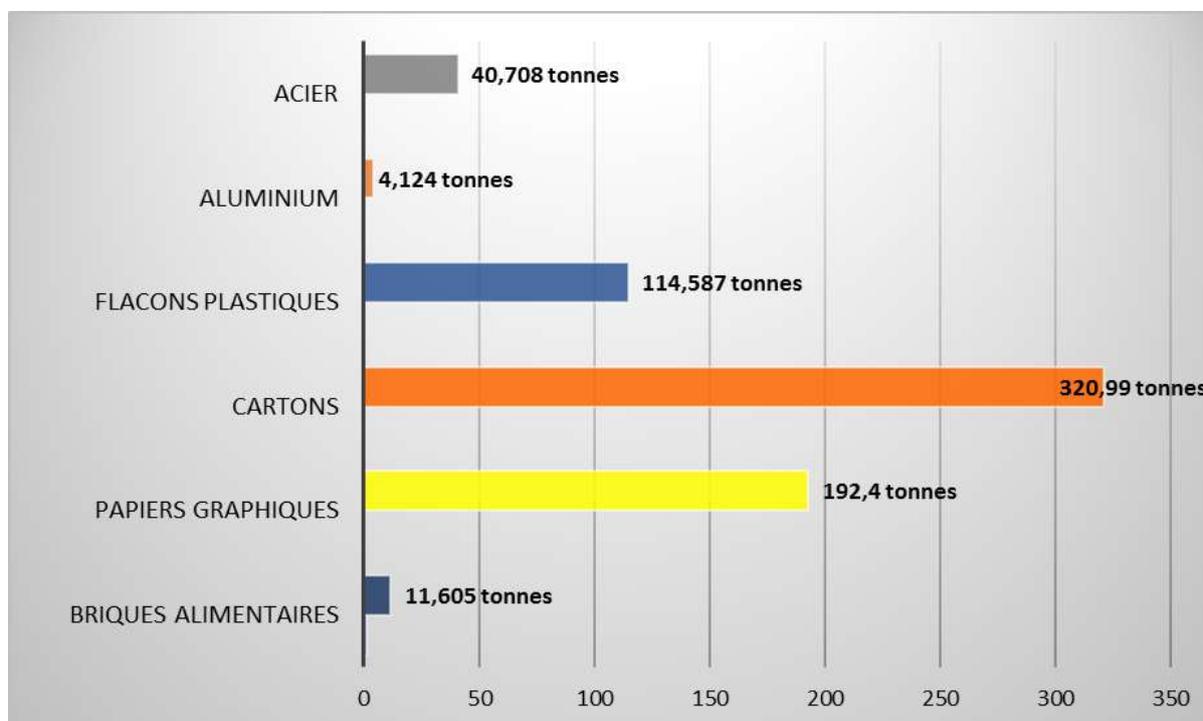
En 2021, 130,53<sup>T</sup> de refus de tri ont été valorisés énergétiquement, soit 67,68%.

Les matériaux expédiés en 2021

Matériaux	Tonnages 2021	Repreneur
Papiers graphiques 	192,40 <sup>T</sup>	NORSKE SKOG
Emballages cartonnés 	320,99 <sup>T</sup>	SAICA PAPER
Briques alimentaires 	11,605 <sup>T</sup>	LUCART
Flacons plastiques 	114,587 <sup>T</sup>	VALORPLAST
Acier 	40,708 <sup>T</sup>	SUEZ
Aluminium 	4,124 <sup>T</sup>	SUEZ
<b>TOTAL</b>	<b>684,41<sup>T</sup></b>	

***NB :** D'autres matériaux sont à intégrer aux tonnages valorisés en 2021 à savoir le Gros de magasin (93,495<sup>T</sup>), les films plastiques (6,631<sup>T</sup>) et les petits ferreux (0,46<sup>T</sup>).*

### **PART DES MATÉRIAUX LIVRÉS EN 2021**



#### Les bénéfices du recyclage

Matériaux expédiés en 2021	Produits recyclés à titre d'exemple
<b>40,708 tonnes d'ACIER</b>	Produits en acier
<b>4,124 tonnes d'ALUMINIUM</b>	Pièces en aluminium
<b>320,99 tonnes de CARTONNETTES</b>	Cartons
<b>11,605 tonnes de BRIQUES ALIMENTAIRES</b>	Papier d'hygiène et domestique
<b>114,587 tonnes de FLACONS PLASTIQUES</b>	Produits en plastique
<b>782,55 tonnes de VERRE</b>	Emballages en verre
<b>192,40 tonnes de PAPIERS GRAPHIQUES</b>	Papiers recyclés

## Le suivi de la qualité du tri



Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2021, 14 opérations de caractérisations ont été réalisées.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion. Ce prélèvement est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35 kg.

Le taux moyen de refus de tri pour l'année 2021 est de **11,14 %**.

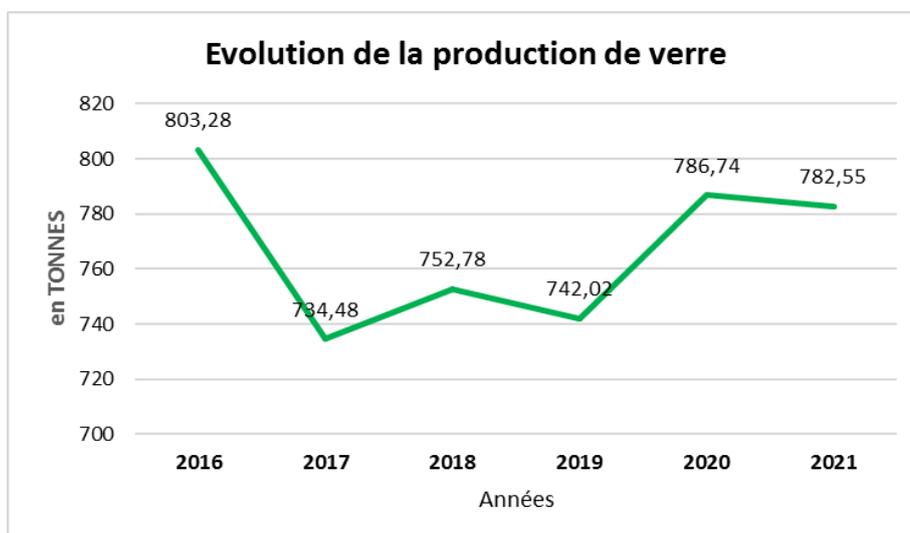
14

### 1.3 LA COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

#### Bouteilles, pots et bocaux en verre

782,55 T

48,08 kg/habitant



#### La filière de reprise

Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) collectés dans les bornes à verres et en déchèteries sont dirigés par la suite vers la société O-I Manufacturing à REIMS pour y être recyclés.

## 1.4 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Déchets collectés en déchèteries	
5 159,95 <sup>T</sup>	317 kg/habitant

Les tonnages collectés en 2021

Déchets collectés	Tonnages 2021	Traitement
Déchets verts (dont broyés 595,60 <sup>T</sup> )	1 833,14 <sup>T</sup>	<b>Compostage</b>
Encombrants	948,90 <sup>T</sup>	<b>Stockage</b>
Gravats	env. 500 <sup>T</sup>	<b>Réemploi</b>
Bois	588,03 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Mobilier	491,16 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Ferrailles	225,02 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
D3E	186,806 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Papiers/Cartons	161,46 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Plâtre	106,52 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
DDS	36,64 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Amiante	22,60 <sup>T</sup>	<b>Traitement spécifique</b>
Pneus	29,16 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Textiles	11,875 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Huile de vidange	12,60 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Batteries	2,238 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Lampes-néons	0,4877 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Piles	2,312 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Cartouches d'impression	0 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>
Capsules Nespresso®	0,523 <sup>T</sup>	<b>Valorisation</b>

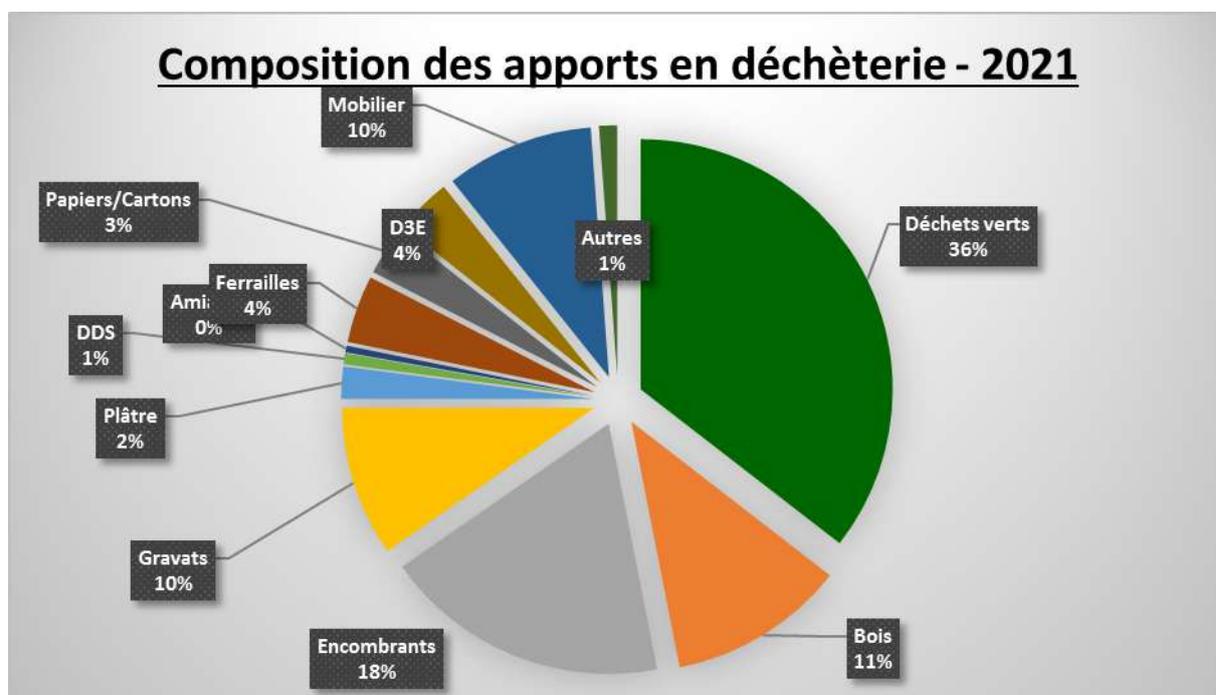
Huile alimentaire	0 <sup>T</sup>	Valorisation
Films radiographiques	0,380 <sup>T</sup>	Valorisation
DASRI (déchets de soins)	0,095 <sup>T</sup>	Traitement spécifique
<b>TOTAL</b>	<b>5 159,95<sup>T</sup></b>	

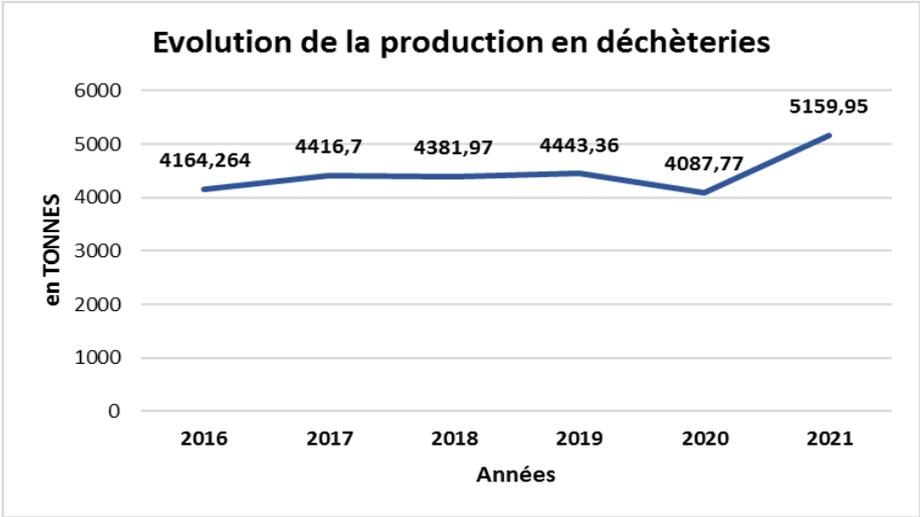
Les tonnages collectés sur les deux déchèteries ont augmenté entre 2020 (4087,77<sup>T</sup>) et 2021 (5159,95<sup>T</sup>), soit une augmentation de 26,22%.



Parmi les apports les plus importants, citons notamment :

- les déchets verts (35,52%),
- les encombrants (18,38%),
- le bois (11,39%),
- et les gravats.

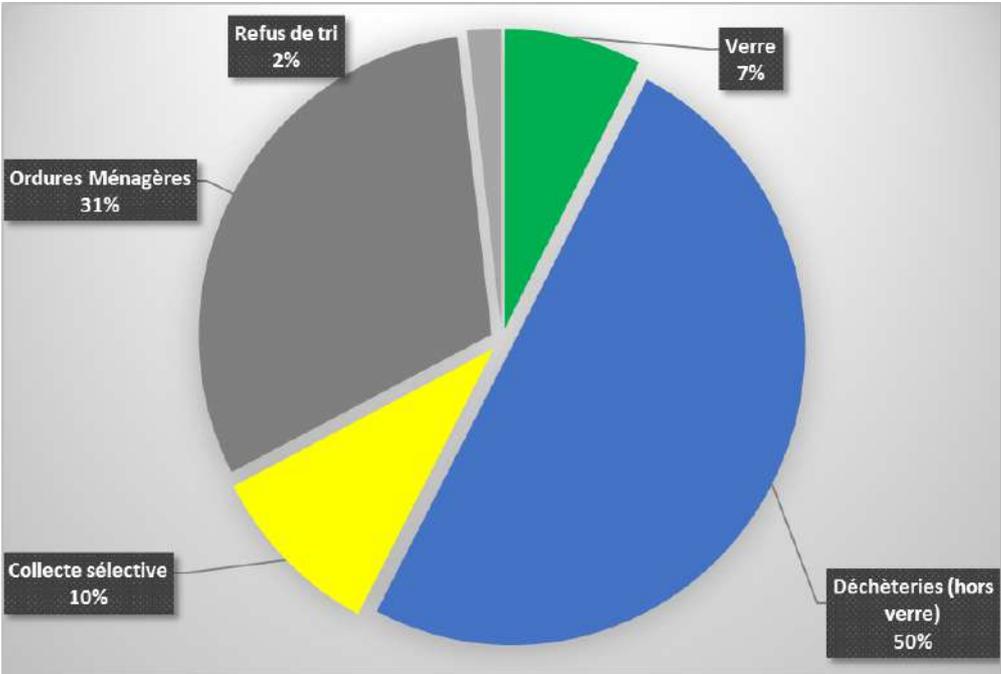




**1.5 BILAN DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2021**

	Tonnages 2021	Kg/habitant 2021 <i>Base 16277 habitants</i>
<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	3 166,96 <sup>T</sup>	194,60 kg/habitant
<b>REFUS DE TRI</b>	192,846 <sup>T</sup>	11,85 kg/habitant
<b>COLLECTE SÉLECTIVE</b>	1 003,50 <sup>T</sup>	61,65 kg/habitant
<b>VERRE</b>	782,55 <sup>T</sup>	48,07 kg/habitant
<b>DÉCHÈTERIES</b>	5 159,95 <sup>T</sup>	317,00 kg/hab.
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 305,80<sup>T</sup></b>	<b>633,15 kg/hab.</b>

**RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2021**



## **PARTIE C :**

# **LES INDICATEURS FINANCIERS**

▪ **Les modalités d'exploitation du service**

L'ensemble des prestations « Collecte » est réalisé en régie intercommunale.



Depuis 2003, le syndicat VALOR' AISNE était compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés qui se limitait aux seuls déchets collectés en porte-à-porte. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce syndicat a pris en charge le traitement des déchets des déchèteries.

Concrètement, la C.C. du Val de l'Oise continue d'assurer la gestion des 2 déchèteries (organisation du site, accueil des usagers...) ainsi que le transport des déchets jusqu'aux exutoires de traitement. VALOR' AISNE réalise la planification des lieux de traitement, le montage et le suivi des prestations, l'optimisation des filières de valorisation et de traitement...

▪ **Les dépenses du service**

➤ Le montant global des dépenses

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2021 (voir en ANNEXE) se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement - 2021	Investissement - 2021
TOTAL	1 683 076,91 €	101 608,42 €

▪ **Les modalités de financement du service**

➤ Le financement du service

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) facturée aux particuliers et professionnels, les prestations particulières, le soutien des sociétés agréées ainsi que les recettes industrielles.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	<b>1 683 076,91 €</b>
Charges à caractère général	183 126,28 €
Charges de personnel	539 399,72 €
Autres charges de gestion	807 006,79 €
Gestion des services	18 354,06 €
Charges exceptionnelles	13 737,15 €
Opérations d'ordre	121 452,91 €

<b>RECETTES</b>	<b>1 811 102,90 €</b>
Produits des services	1 436 616,52 €
Subventions d'exploitation	293 075,34 €
Autres produits de gestion courante	101,04 €
Atténuation de charges	58 022 €
Produits exceptionnels	534 €
Transferts entre sections	22 754 €



**Résultat : + 128 025,99 €**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
-------------------------------------

<b>DÉPENSES</b>	<b>101 608,42 €</b>
Remboursement d'emprunts	46 716,02 €
Immobilisations corporelles	32 138,40 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	22 754 €

<b>RECETTES</b>	<b>121 452,91 €</b>
Transfert entre sections	121 452,91 €

**Résultat : + 19 844,49 €**

*-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux foyers en 2021-*

Nombre de personnes	Collecte	Traitement	MONTANT GLOBAL
1 personne	61 €	49 €	<b>110 €</b>
2 personnes	61 €	98 €	<b>159 €</b>
3 personnes	61 €	147 €	<b>208 €</b>
4 personnes	61 €	196 €	<b>257 €</b>
5 personnes et +	61 €	245 €	<b>306 €</b>
Résidences secondaires	<b>Forfait à 151 €</b>		
Maisons de retraite	<b>39 € par lit</b>		

*-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux professionnels en 2021-*

<u>Catégorie 0</u> : activités de bureau - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de moins de 25 places)	<b>35 €</b>
<u>Catégorie 1</u> : activités intellectuelles - activités pouvant justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - professionnels de santé justifiant d'un contrat avec un prestataire privé ( <i>sauf pharmacies</i> ) - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 25 à 50 places) - taxi transport - coiffeurs à domicile - agriculteurs - silos agricoles, coopératives - entreprise de formation - activité non sédentaire - service navigation - forains	<b>59 €</b>
<u>Catégorie 2</u> : habillement, chaussures - pompes funèbres - toiletteur canin - Trésor Public - agences postales - Gendarmerie Nationale - professions libérales (médecins y compris exerçant au sein d'une maison médicale, avocats, notaires...) - auto école - coiffeurs - services (banque, assurance, agence immobilière, géomètre, expert-comptable, bureau d'études...) - établissement artisanal et commercial 1 actif - fleuriste - soins de beauté - entreprises de travaux agricoles - gîtes, chambres d'hôtes et meublés	<b>88 €</b>
<u>Catégorie 3</u> : établissement artisanal et commercial 2 actifs maximum - garage mécanique 2 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 51 à 100 places) - café bar, boulangerie (communes de moins de 1.000 habitants) - boucherie - station services - cantines scolaires de 0 à 25 places	<b>117 €</b>
<u>Catégorie 4</u> : café bar, boulangerie (communes de plus de 1.000 habitants) - pharmacie - hôtel - restaurant - brasserie - tabac presse - agriculteur ne pouvant pas justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - étang de pêche et de loisir à but lucratif - discothèque - établissement artisanal, industriel et commercial de 3 actifs - pensions animales et clubs hippiques jusqu'à 10 places	<b>146 €</b>
<u>Catégorie 5</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 4 actifs - supérette - pensions animales et clubs hippiques supérieur à 10 places	<b>176 €</b>
<u>Catégorie 6</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 5 à 10 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de plus de 100 places) - cantines scolaires de 26 à 50 places	<b>234 €</b>
cantines scolaires de plus de 50 places* - supermarchés* - entreprises**	<b>Tarif à définir suivant le volume produit (voir ci-dessous)</b>

**\* 56 € par an pour la collecte + 300 € le bac de 750 litres**

**\*\* → 2 m<sup>3</sup> par semaine : 300 € / an    → 3 m<sup>3</sup> par semaine : 450 € / an**

**→ 4 m<sup>3</sup> par semaine : 600 € / an**

## APPORTS EN DÉCHÈTERIE

- Les entreprises extérieures au territoire intercommunal sont facturées (même si elles réalisent des travaux chez un particulier du territoire) :

### TARIF :

- véhicule VL : 30 € par passage
- véhicule Fourgonnette - de 3<sup>T5</sup> : 60 €
- véhicule Fourgonnette + de 3<sup>T5</sup> : 90 €

➤ *Le montant annuel des prestations facturées et les aides /recettes perçues par les organismes agréés et les repreneurs*

Le montant perçu en 2021 des factures de REOM facturées aux particuliers et professionnels du territoire, ainsi que divers frais liés à la location de bennes et conventions auxquels il faut ajouter les soutiens à la tonne triée versés par les sociétés agréées (CITEO, VALORPLAST, REVIPAC, OCAD3E, ECOTLC, ECODDS et ECOMOBILIER) et les recettes provenant de la valorisation matière des déchets s'est élevé à **1 436 616 ,52 €**.

# ANNEXE

## Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2021

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Ch. Art</b>	<b>Désignation</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Mandats émis</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>284050</b>	<b>183126,28</b>
604	Achats de prestations	200	0,00
6061	Eau, énergie	7000	3706,38
6063	Fournitures entretien et petit équip.	20000	2490,83
6064	Fournitures administratives	200	0,00
6068	Autres matières et fournitures	45000	36253,73
611	Sous-traitance générale	75000	51788,49
6135	Locations mobilières	12000	0,00
61521	Entretien bâtiments publics	500	0,00
61551	Entretien matériel roulant	40000	24809,17
6156	Maintenance	1500	0,00
6168	Autres	1500	3122,46
618	Divers	1500	0,00
6227	Frais d'actes, contentieux	0	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1000	0,00
6237	Publications	1000	0,00
6251	Voyages et déplacements	150	20,72
6261	Frais d'affranchissement	150	3,03
6262	Frais de télécommunications	350	8,36
627	Services bancaires	0	124,90
6287	Remboursement de frais	70000	60798,21
6358	Autres droits	7000	0,00
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>639745</b>	<b>539399,72</b>
6215	Personnel affecté par CL rattach.	55000	0,00
6313	Particip. Formation continue	360	0,00
6331	Versement de transport	700	318,83
6332	Cotisations au F.N.A.L.	1800	1594,64
6336	Cotisations CNGFPT et CDG	3000	2870,18
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1000	956,82
6411	Personnel titulaire	350000	291837,39
6413	Primes et gratifications	57000	64892,48
6414	Indemnités et avantages divers	0	0,00
6415	Supplément familial	3500	0,00
6451	Cotisations URSSAF	67000	82740,27
6453	Cotisations caisses de retraite	83000	82735,94
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	2500	2655,11
6458	Cotisations autres organismes sociaux	1200	5659,80
6474	Versement aux autres œuvres sociales	3000	2189,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1000	949,26
6488	Autres charges de personnel	9685	0,00
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>830000</b>	<b>807006,79</b>
6532	Frais de mission	0	31,25
6541	Créances admises en non valeur	50000	0,00
6542	Créances éteintes	15000	9693,29
658	Charges diverses de gestion courante	765000	797282,25
<b>66</b>	<b>GESTION DES SERVICES</b>	<b>18855</b>	<b>18354,06</b>
6611	Intérêts des emprunts	18355	18354,06
6688	Autres charges financières	500	0,00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>19553</b>	<b>13737,15</b>
673	Titres annulés	15000	13717,15
678	Autres charges exceptionnelles	4553	20,00
<b>023</b>	<b>VIREMENT INVESTISSEMENT</b>	<b>40000</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>121454</b>	<b>121452,91</b>

## Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2021

68	Dotations aux amortissements	121454	121452,91
6811	Dotations aux amortissements	121454	121452,91
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1953657</b>	<b>1683076,91</b> *

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Titres émis
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES ...</b>	<b>1403000</b>	<b>1436616,52</b>
701	Ventes produits finis et intermédiaires	120000	105698,22
706	Prestations de services	1283000	1330918,30
<b>73</b>	<b>PRODUITS ISSUS FISCALITE</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>113677</b>	<b>293075,34</b>
74	Subventions d'exploitation	113677	293075,34
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT</b>	<b>1000</b>	<b>101,04</b>
7588	Autres	1000	101,04
<b>013</b>	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>50000</b>	<b>58022,00</b>
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	0	17322,97
64198	Autres remboursements	50000	40699,03
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>534,00</b>
7718	Autres produits exceptionnels	0	534,00
775	Produit cession des immobilisations	0	0,00
<b>042</b>	<b>TRANSFERTS ENTRE SECT.</b>	<b>22754</b>	<b>22754,00</b>
777	Quote-part sub. Invest. Transf cpte résultat	22754	22754,00
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1590431</b>	<b>1811102,90</b> *

## Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2021

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Mandats émis
<b>16</b>	<b>REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS</b>	<b>46717</b>	<b>46716,02</b>
1641	Remboursement du capital des emprunts	46717	46716,02
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>241300</b>	<b>32138,40</b>
2151	Installations complexes spécialisées	81300	0,00
21754	Matériel industriel	0	32138,40
2182	Matériel de transport	160000	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>OPER. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT.</b>	<b>22754</b>	<b>22754,00</b>
13911	Sub Equipement Etat	9366	9366,00
13913	Sub Equipement Département	6329	6329,00
13916	Sub Equipement autre EPL	7059	7059,00
<b>041</b>	<b>OPE. PATRIMONIALES</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>001</b>	<b>RESULTATS REPORTES</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>310771</b>	<b>101608,42</b> *

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Titres émis
		<b>41640</b>	<b>0,00</b>
<b>10222</b>	<b>FC. TVA</b>	<b>1640</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>40000</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Transferts entre sections</b>	<b>121454</b>	<b>121452,91</b>
28131	Bâtiments	6341	6340,89
28138	Autres constructions	336	335,10
28151	Installations complexes spécialisées	43536	43535,92
28154	Matériel industriel	3006	3006,00
28157	Aménagement des matériels industriels	937	937,00
28182	Matériel de transport	60840	60840,00
28183	Matériel de bureau et informatique	458	458,00
28188	Autres	6000	6000,00
<b>041</b>	<b>OPE. PATRIMONIALES</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts	0	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>001</b>	<b>Excédents reportés</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>163094</b>	<b>121452,91</b> *

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2021	Résultats clôture 2020	Part affectée invest.	Résultat cumulé
Investissement	101608,42	121452,91	19844,49	147676,60	0,00	167521,09
Fonctionnement	1683076,91	1811102,90	128025,99	363226,02	0,00	491252,01
<b>TOTAL</b>	<b>1784685,33</b>	<b>1932555,81</b>	<b>147870,48</b>	<b>510902,62</b>	<b>0,00</b>	<b>658773,10</b>